

**Union européenne**



**COMITE DES REGIONS**

Bruxelles, le 27 juin 2002

**UNE MEILLEURE DÉMARCHE FACE À L'ÉLARGISSEMENT**

**Document de discussion**

**Albert BORE,  
Président du Comité des régions**

Cher(e)s collègues,

L'élargissement n'est pas seulement une date d'adhésion mais un processus complexe et continu qui implique différentes sphères de gouvernement dans les Etats membres et les pays candidats. Au moment où les négociations entrent dans leur phase la plus décisive, les villes et les régions d'Europe ont un rôle essentiel à jouer, en particulier eu égard à leur capacité à associer tous les citoyens au processus à travers l'éducation et l'information qu'elles assurent. En tant que forum d'échange et de promotion de meilleures pratiques entre les villes et les régions d'Europe, le Comité des régions est le lieu où concevoir une stratégie flexible pour un élargissement réussi qui s'appuie sur les différentes forces de nos communautés.

Le débat ouvert sur l'élargissement prévu pour la session plénière de juillet réunira des membres du CdR et des représentants d'associations de collectivités locales et régionales des pays candidats. En présence du commissaire VERHEUGEN, nous aurons une bonne occasion de faire avancer notre réflexion. Le présent document est ma contribution personnelle à ce débat. Il a été écrit dans le but d'encourager la discussion et de stimuler la réaction, soulignant des questions et des défis qui se posent au CdR et aux pays candidats. Il n'est pas destiné à être adopté mais à ouvrir la voie pour des propositions et une action concrète dans les mois à venir.

Nous avons participé à d'autres vagues d'élargissement avant celle-ci, la Communauté étant passée de 6 à 15. Toutefois, nous allons vivre maintenant le plus grand élargissement en une seule fois jamais connu, faisant passer de 15 à 25+ le nombre d'Etats membres. Cela concernera un grand nombre de pays qui ont un produit intérieur brut sensiblement inférieur à la moyenne de l'UE, ce qui compliquera le processus d'intégration. Le Comité des régions a apporté un soutien résolu à l'élargissement et à l'entrée de ces nouveaux Etats. Nous devons désormais faire des suggestions claires et pratiques pour faire face aux défis administratifs et politiques de leur intégration. L'heure n'est pas aux grands discours.

**J'ai basé le présent document sur trois questions en étroite corrélation, sur lesquelles je souhaiterais que vous axiez votre intervention lors de la session plénière :**

1. Comment préparer le Comité des régions à l'élargissement ?
2. Comment renforcer le processus de décentralisation et contribuer au renforcement des capacités institutionnelles dans les pays candidats ?
3. Comment consolider la cohésion économique et sociale ?

Nous ne pouvons apporter de réponses à aucune de ces questions sans prendre les autres en considération. Mais, globalement, ces questions articulent la réflexion qui est derrière les sujets abordés dans ce document. Elles doivent à leur tour être examinées du point de vue de nos capacités :

1. A intégrer l'expérience et la réalité des régions dans le processus européen d'élaboration des politiques.
2. A agir comme un démultiplicateur, en élargissant le champ et en augmentant l'efficacité des politiques européennes au niveau des villes et des régions d'Europe.

J'espère que les suggestions et les propositions d'action formulées ici permettront de stimuler la présentation d'autres propositions de la part des collègues de l'UE comme des pays candidats.

**Saisir les opportunités en termes de cohésion, d'innovation et de renforcement des capacités (institutionnelles)**

Les aspects financiers de l'élargissement, en particulier ceux qui concernent l'agriculture et la politique régionale, sont au premier plan de l'ordre du jour de la phase finale des négociations d'adhésion. Ceux-ci soulèvent des questions sensibles pour toutes les sphères de gouvernement et de l'opinion publique, et conduisent parfois à des malentendus, voire à une récupération par les populistes et les extrémistes.

**Il ne saurait y avoir de discrimination sous quelque motif que ce soit entre les citoyens présents et futurs des Etats membres de l'UE.**

**Une approche équitable et équilibrée s'impose pour les périodes de transition mais celles-ci ne doivent être utilisées qu'en l'absence d'autres solutions et leur durée doit être limitée autant que possible.**

**Le futur traité de l'UE doit reconnaître la cohésion sociale et territoriale comme une pierre angulaire du projet européen.**

Le CdR estime qu'il faudrait dégager des ressources accrues pour aider les Etats candidats à développer leur infrastructure, moderniser leurs industries et mettre en place l'infrastructure sociale et de formation de leurs collectivités. Cependant il y a des limites au volume de fonds qui peut être absorbé d'un coup par un État quel qu'il soit.

**Sur la base des expériences des Etats membres, la Commission a suggéré que ces ressources devraient être limitées à 4 % au plus du PIB. Des objections ont été soulevées par des pays candidats, mais l'expérience des membres du CdR pourrait les aider à leur faire comprendre la réalité de ces limites d'absorption.**

Le deuxième rapport sur la cohésion de la Commission examine dans le détail la question de savoir dans quelle mesure l'entrée de nouveaux membres accentuera les disparités économiques et sociales existantes dans l'UE. Cela rendra le débat sur l'avenir de la politique régionale et des fonds structurels de l'UE d'autant plus important. A l'occasion de la publication de ce deuxième rapport sur la cohésion, M. Jos CHABERT, président du CdR, a demandé une augmentation du budget de l'UE alloué à la politique régionale et de cohésion. Les arguments en faveur de cet accroissement sont toujours aussi prépondérants. Il est essentiel que les fonds régionaux et structurels répondent aux besoins économiques, sociaux et en infrastructures des pays candidats et qu'ils continuent de répondre aux problèmes structurels majeurs dont souffre la situation économique et sociale de nombreuses villes et régions dans les 15 Etats membres actuels.

**Nous devrions nous efforcer d'améliorer la gestion des fonds en réponse à la préférence marquée par les communes et les régions pour des programmes mieux conçus et destinés à des projets de dimension relativement petite et moyenne, et mieux définir les critères d'allocation des fonds.**

**Les groupes politiques du CdR devraient travailler ensemble pour créer un groupe de pression efficace et capable d'agir en temps opportun et de représenter tous les différents intérêts des villes et des régions concernées par les fonds structurels et régionaux.**

**Le CdR devrait se positionner comme "le" forum de débat sur la question, en faisant mieux entendre la voix des collectivités locales et régionales dans toute l'UE et les Etats candidats dans le processus d'élaboration des politiques.**

Le CdR a constitué des comités mixtes avec la Pologne, la République tchèque et maintenant Chypre. Notre priorité première à partir de maintenant doit être d'assurer une association la plus rapide possible des représentants des collectivités territoriales des nouveaux Etats membres aux travaux du CdR.

**Nous devrions faire en sorte que tous les nouveaux Etats membres puissent avoir un statut d'observateur à part entière au sein du CdR dès que les traités d'adhésion auront été signés et celui de membre à part entière aussitôt après la ratification des négociations.**

Pour que cela soit plus facile, le CdR défendra sa position auprès de la commission budgétaire du Parlement européen en vue de l'augmentation nécessaire du budget du CdR.

L'élargissement est l'occasion d'enrichir notre culture grâce à une plus grande diversité et de renforcer le potentiel d'innovation de l'Europe. Les projets de coopération et les perspectives en termes d'investissement dans les pays candidats offrent une chance unique d'expansion économique, avec de nouvelles compétences et de nouveaux marchés. Une politique des fonds structurels bien ciblée ne peut que consolider la compétitivité européenne à cet égard. Des infrastructures améliorées et compatibles, et des projets de développement des services et des affaires faciliteront la progression sur la voie d'un modèle social européen et l'aideront à optimiser son potentiel. Les projets de recherche et d'éducation peuvent bénéficier des nouveaux liens et réseaux inter-institutionnels, et serviront d'assise à une société européenne de la connaissance telle que définie dans la stratégie de Lisbonne.

L'un des points les plus fréquemment soulevés lors des discussions avec les collègues des Etats candidats est le besoin de conseils spécialisés. Nombre de collectivités locales et régionales disent avoir un besoin urgent de personnel plus formé et plus qualifié dans un large éventail de domaines : réglementation environnementale, gestion des déchets, aménagement urbain, lutte contre la corruption, bonne gestion financière, etc. Il n'y a pas de doute qu'un programme concentré de stages et d'échanges de personnels à court terme avec leurs homologues des collectivités locales et régionales des Etats membres actuels de l'UE serait très profitable et un certain nombre d'initiatives de ce type sont déjà en place au niveau local et national.

**Il conviendrait d'augmenter le nombre des programmes d'échanges et de les diversifier. De nouveaux programmes devraient être destinés à la "base" et associer les acteurs locaux et régionaux qui auront des responsabilités dans l'administration et la mise en œuvre des aspects clés de l'"acquis communautaire" et qui auront besoin de conseils pratiques dans leurs domaines de compétences quant à la manière d'adapter leurs méthodes de travail.**

**Des ressources supplémentaires devraient être dégagées d'urgence pour garantir un lancement rapide de ce type de programmes de formation et d'échange dans les deux prochaines années précédant l'adhésion.**

L'Union aura de nouvelles frontières avec l'élargissement et c'est un défi pour nos villes et nos régions ainsi que pour les Etats membres. Afin d'y faire face, nous devons élaborer de nouveaux programmes de partenariats multilatéraux associant de nouveaux partenaires des Etats candidats et de leurs voisins. Cela suppose de relancer le processus de Barcelone et de faciliter la mise en œuvre d'initiatives plus efficaces à l'intention des pays de l'ancienne Union soviétique, en permettant aux collectivités locales de partager leur expérience et leurs meilleures pratiques à travers des réseaux d'associations, de représentants de la société civile, du monde industriel et de centres de recherche.

Pour réussir l'élargissement, il est nécessaire d'établir des liens avec tous les secteurs de la société civile européenne. De nombreuses localités ont étendu leurs relations de jumelage aux pays de l'Europe centrale et orientale et ces partenariats devraient être développés en nombre et en

contenu. Les écoles ont également commencé à établir des relations de jumelage renforçant les possibilités d'échanges culturels et linguistiques entre les élèves et les enseignants.

**Compte tenu de l'importance stratégique de ces réseaux pour faciliter les échanges au niveau des collectivités locales entre les citoyens, le budget de l'UE consacré aux programmes de jumelage devrait être augmenté.**

**Afin de faciliter l'échange de compétences et d'informations nécessaire à une cohésion effective, il pourrait s'avérer très utile de procéder à un audit conduit conjointement par la Commission et le CdR ainsi que de dresser la carte des projets de jumelage existants de toutes sortes et de définir leur potentiel de développement pour encourager l'échange des meilleures pratiques dans tous les domaines.**

L'ouverture de notre société, sa capacité à appréhender la diversité des cultures, des sociétés et des religions, dépend largement de la capacité des acteurs locaux à prendre une part active aux relations multilatérales dans une Europe élargie. Elle dépend également de notre capacité à faire en sorte que ces acteurs soient reconnus comme une composante essentielle et interdépendante de la gouvernance en Europe. Il s'agit de dégager une vision pour nos politiques d'élargissement et de donner un rôle à la dimension "du bas vers le haut" dans l'UE.

Albert BORE